

136, boulevard des Jardiniers  
06200 NICE

Téléphone : 04.22.70.01.09  
Télécopie : 09.70.72.14.44

Courriel : pascale.fallara@notaires.fr

## HONORAIRES ET TARIFS

Ces honoraires sont hors débours, taxes et impôts (hors TVA quand les montants sont indiqués TTC, toutes taxes comprises).

### PROMESSE DE VENTE

Rédaction de la promesse authentique : 250 euros TTC

Frais d'enregistrement auprès des services fiscaux : 125 euros TTC

NB : La rédaction de compromis de vente n'est pas facturée.

### CONSULTATIONS DIVERSES A L'ÉTUDE

Elles ne donnent pas lieu à facturation.  
Seules les consultations écrites peuvent être facturées (devis préalable).

Si des clients sont dans la réelle incapacité de se déplacer, les consultations peuvent être faites à domicile ou dans un établissement de santé. Le déplacement est gratuit dans le département et peut donner lieu à une facturation si le déplacement est effectué en dehors du département (devis préalable et coût en fonction de la distance).

### PRESTATIONS DIVERSES

Authentification de signature et copie certifiée conforme d'un document administratif (jusqu'à 50 pages) : Non facturée

Copie certifiée conforme d'un document administratif supérieur à 50 pages : Sur devis. Nous consulter

Testament olographe (conseil et enregistrement au fichier central) : 150 euros TTC

Rédaction de procuration sous seings privés : Sur devis fonction de la nature juridique de l'opération envisagée et du nombre de pages.

### SUCCESSION

Règlement des factures, établissement de courriers créanciers et débiteurs, interrogation de fichiers spéciaux, relance, rapatriement des fonds bancaires, courriers aux ayants-droits) : Non facturée jusqu'à 10 courriers adressés à des institutionnels, jusqu'à 3 établissements bancaires et jusqu'à 5 ayant-droits. Sur devis au-delà.

### DROIT DES ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS

Création d'entreprise (choix du statut juridique, rédaction des statuts, formalités d'immatriculation) : 900 euros hors taxes pour les sociétés civiles immobilières, 1.000 euros HT pour les SARL, sur devis pour les autres sociétés.

Cession des parts sociales : (0,8% TTC x actif brut) avec un minimum de 800 euros TTC  
(hors formalités auprès des Greffes)

Cession de bail ou de fonds de commerce : 1% TTC du prix total, avec un minimum de 1500  
euros TTC (hors formalités)

Dissolution de société : 800 euros TTC (hors formalités auprès des Greffes)